
Norme internationale



5964

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thesaurus multilingues

Documentation — Guidelines for the establishment and development of multilingual thesauri

Première édition — 1985-02-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5964:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985>

CDU 025.48

Réf. n° : ISO 5964-1985 (F)

Descripteurs : documentation, indexation, recherche de l'information, thesaurus, thesaurus multilingue, préparation, règlement.

Prix basé sur 61 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 5964 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

[ISO 5964:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985>

Sommaire

	Page
0 Introduction	1
1 Objet et domaine d'application	1
2 Références	2
3 Définitions	2
4 Généralités	4
5 Abréviations et symboles	4
6 Contrôle du vocabulaire	5
7 Construction d'un thesaurus multilingue: problèmes généraux	5
8 Construction d'un thesaurus multilingue: principes de gestion	6
9 Construction d'un thesaurus multilingue: problèmes de langues	7
10 Établissement des termes équivalents dans les différentes langues	11
11 Autres problèmes de langues	21
12 Relations entre les termes dans un thesaurus multilingue	26
13 Présentation des termes et des relations	28
14 Forme et contenu d'un thesaurus multilingue	32
15 Organisation du travail	33
 Annexes	
A Symbolisation des relations des thesaurus	35
B Exemples de présentation	36

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.itih.ai)
ISO 5964:1985
<https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/e0044719-6893-4612-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 5964:1985](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985>

Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thesaurus multilingues

0 Introduction

Le développement de l'échange international de l'information, pleinement soutenu par le programme UNISIST* de l'UNESCO illustré par des systèmes tels que « AGRIS » (Système international d'information pour les sciences et la technologie agricole) et « INIS » (Système international de documentation nucléaire) nécessite à l'évidence un engagement important au niveau de la coopération multilingue. Les systèmes de documentation s'étendent au-delà des frontières linguistiques conduisant à un accroissement notable du nombre d'outils pour l'indexation et la recherche documentaire, soit indépendants de la langue, par exemple BSO « Broad System of Ordering », soit multilingues. Des outils de ce genre sont essentiels si l'on veut que la recherche de documents indexés dans plusieurs langues ne dépende pas de la connaissance et de l'utilisation d'une langue unique dominante. Les indexeurs et les utilisateurs doivent, quand c'est possible, pouvoir travailler dans leur langue maternelle ou au moins dans une langue qui leur est familière. Dans ce contexte, on peut considérer que les thesaurus multilingues ont un rôle important à jouer dans l'amélioration de la maîtrise de la littérature dans son ensemble.

La normalisation des méthodes de construction d'un thesaurus multilingue conduit dans un premier temps à réaliser la compatibilité entre les thesaurus issus d'organismes d'indexation utilisant des termes choisis dans des langues naturelles différentes. L'enregistrement de ces méthodes doit également permettre aux indexeurs de bénéficier de l'expérience des autres et de travailler de façon logique et cohérente en utilisant les techniques préconisées à un niveau international.

1 Objet et domaine d'application

1.1 Les principes directeurs prescrits par la présente Norme internationale doivent être utilisés conjointement à l'ISO 2788 et considérés comme une extension des principes directeurs sur les monolingues. La plupart des méthodes et recommandations de l'ISO 2788 sont également valables pour les thesaurus multilingues. Ceci s'applique particulièrement aux règles générales concernant par exemple les formes des termes, les relations sémantiques de base et les opérations de gestion telles que l'évaluation et la mise à jour. Les méthodes décrites dans l'ISO 2788 ne sont pas répétées ici, sauf nécessité, et il faut donc se référer à ces deux Normes internationales pour construire un thesaurus multilingue.

1.2 Ces principes directeurs sont restreints aux problèmes de multilinguisme qui peuvent se poser pendant la construction d'un thesaurus conventionnel, c'est-à-dire un thesaurus comprenant des termes choisis dans plusieurs langues naturelles, ces termes constituant ensuite le vocabulaire d'un langage contrôlé servant à l'indexation. Une distinction est faite, tout au long de la présente Norme internationale, entre *termes préférentiels* et *termes non préférentiels* (voir les définitions au chapitre 3). Ces principes directeurs ne s'appliquent pas au langage d'indexation dans lequel les notions sont représentées entièrement par des symboles (par exemple équations mathématiques ou formules chimiques) ni au système basé sur l'analyse automatique des textes et la recherche en langage libre. Cependant, un thesaurus multilingue bien construit peut jouer un rôle important dans l'amélioration des systèmes de recherche en langage libre concernant les documents en plusieurs langues.

1.3 En raison du développement relativement récent des thesaurus multilingues dans le domaine de la documentation, il est inévitable que ces principes directeurs présentent actuellement certaines limites.

a) Les exemples donnés pour illustrer les problèmes rencontrés dans l'établissement des équivalences des termes ont été largement tirés des domaines des sciences (y compris les sciences sociales) et des techniques. Cependant, aussi souvent que possible, les exemples choisis illustrent des problèmes et des méthodes généraux, pouvant s'appliquer à n'importe quel domaine de la connaissance.

* Programme intergouvernemental de coopération dans le domaine de l'information scientifique et technique.

b) Il est clair que les méthodes décrites dans ces principes directeurs ne peuvent s'appliquer complètement à toutes les langues. Les exemples ont été tirés, pour des raisons tout à fait pragmatiques de trois des langues les plus répandues: l'allemand, l'anglais, le français: ceci ne veut pas dire que ces langues sont considérées comme dominantes en documentation. Aussi souvent que possible, les méthodes dont il est question ainsi que les exemples qui les accompagnent ont trait à des problèmes qui peuvent se rencontrer dans n'importe quelle langue.

2 Références

ISO/R 639, *Indicatifs de langue, de pays et d'autorité.*

ISO 1086, *Documentation — Feuilles de titre d'un livre.*

ISO 2788, *Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thesaurus monolingues.*

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

3.1 terme créé: Néologisme créé spécialement dans une langue-cible pour exprimer un concept désigné par un terme particulier et existant dans une langue source mais n'ayant pas été préalablement exprimé dans la langue cible.

3.2 terme composé: Terme d'indexation (voir 3.8) qui peut être décomposé morphologiquement en composants distincts, chacun de ces composants pouvant être exprimé ou réexprimé par un nom susceptible de servir indépendamment de terme d'indexation.

NOTE — Les parties de la plupart des termes composés peuvent être identifiées ainsi:

- a) le **cœur** ou la **tête**, c'est-à-dire le composant qui désigne la notion générale à laquelle le terme appartient;
- b) le **distinctif** ou le **modificateur**, c'est-à-dire un ou plusieurs composants qui servent à restreindre l'étendue du cœur en précisant une de ses sous-classes.

En français, en anglais, ou dans d'autres langues similaires, les termes composés sont généralement faits de mots séparés alors que le même concept sera exprimé fréquemment par un mot unique en allemand ou dans d'autres langues.

Exemples:

- a) **Anglais**
SYSTEMS ANALYSIS = **Allemand**
SYSTEMANALYSE
- b) **Français**
PONT EN BÉTON = **Allemand**
BETONBRÜCKE

Dans l'exemple (a) le mot anglais « analysis » et le composant allemand « analyse » représentent tous les deux des cœurs, et les modificateurs sont représentés par « systems » (anglais) et « system » (allemand). En dépit de ces différences de structure apparente les termes « Systems analysis » et « Systemanalyse » sont cependant considérés, dans la présente Norme internationale, comme des termes composés.

3.3 langue dominante: Langue d'échange (voir 3.5) utilisée également pour l'indexation et la recherche de l'information dans des systèmes qui, pour des raisons politiques, ne donnent pas un statut identique à chaque langue. Chaque notion utilisée dans le système doit nécessairement être représentée par un terme préférentiel dans la langue dominante. Dans certains cas cependant l'équivalence peut manquer dans une ou plusieurs des autres langues. Ces autres langues sont alors appelées: *langues secondaires.*

3.4 statut identique: Les versions linguistiques ont un statut identique si à chaque terme préférentiel d'une langue correspond un terme préférentiel équivalent dans toute autre langue.

3.5 langue d'échange: Langue utilisée comme support pour l'échange des données dans des systèmes multilingues qui ont pour politique d'utiliser des termes choisis dans une seule langue. La langue d'échange peut également être utilisée pour l'indexation et/ou la recherche de l'information et le thesaurus multilingue est alors essentiellement un outil de traduction des langues propres aux indexeurs et aux utilisateurs vers la langue d'échange, et vice-versa. On peut considérer que dans un tel système les différentes langues ont un statut identique (voir 3.4) si l'on établit des équivalences réciproques entre les termes préférentiels de la langue d'échange et des termes préférentiels de toutes les autres langues.

3.6 rétroaction: Acte de changer la forme ou la structure d'un terme dans la langue source afin de parvenir à une solution plus facile ou plus pratique pour un problème rencontré dans la langue cible.

Exemple: imaginons qu'un thesaurus allemand soit utilisé comme langue source et contienne le terme composé « Lehrerbildungsgesetz ». La traduction directe de ce terme en anglais et en français donne une phrase complexe telle que: « Law of education of teachers » ou « Loi sur la formation des enseignants ». Aucune de ces phrases ne peut être considérée comme un terme d'indexation satisfaisant. Une expression plus courte, plus proche de la construction allemande peut être trouvée en anglais, comme par exemple: « Teacher education law », mais pas en français. Il y a rétroaction quand, pour résoudre ce problème, le terme composé allemand d'origine est divisé en ses différents composants, chacun exprimé sous une forme nominale, c'est-à-dire: « Bildung », « Gesetz » et « Lehrer » et si ceux-ci sont acceptés comme termes d'indexation en allemand et attribués à des documents ayant trait à ce sujet. La traduction en anglais et en français peut alors se faire sur cette nouvelle base plus simple.

Gesetz	=	Law	=	Loi
Lehrer	=	Teachers	=	Enseignant
Bildung	=	Education	=	Formation

Le terme allemand composé « Lehrerbildungsgesetz » peut encore figurer dans le thesaurus allemand et les utilisateurs risquent de le chercher, mais il est alors transformé en terme non préférentiel et l'utilisateur est réorienté vers la combinaison de noms séparés qui représente cette notion complexe, par exemple:

Lehrerbildungsgesetz **BS** LEHRER + BILDUNG + GESETZ

3.7 langage d'indexation: Ensemble contrôlé de termes sélectionnés à partir du langage naturel et utilisé pour représenter, sous une forme condensée, le contenu des documents.

NOTE — Dans un système post-coordonné, ces termes sont utilisés comme « mots clés » pour les besoins de la recherche documentaire généralement sans essayer d'indiquer leurs relations syntaxiques. Les relations syntaxiques peuvent être indiquées de différentes manières dans un index pré-coordonné, c'est-à-dire en écrivant les termes d'indexation dans un ordre qui suggère leurs rôles relatifs, et permettre ainsi à l'utilisateur de saisir le contenu globalement. En dépit de ces différences, les deux types de système peuvent se fonder sur des vocabulaires contrôlés de termes présentés et organisés en thesaurus.

3.8 terme d'indexation: Représentation d'une notion, de préférence sous forme de nom ou de locution nominale.

NOTE — Un terme d'indexation peut être formé de plusieurs mots et s'appelle alors *terme composé* (voir 3.2). Dans un vocabulaire d'indexation contrôlé, les termes sont considérés comme appartenant à l'une des deux catégories (3.9 et 3.10).

3.9 descripteur: Terme utilisé régulièrement, lors de l'indexation pour représenter une notion donnée; parfois appelé « terme préférentiel ».

3.10 non-descripteur: Synonyme ou quasi-synonyme d'un descripteur. Un non-descripteur n'est jamais attribué à des documents, mais est utilisé comme point d'accès dans un thesaurus ou un index alphabétique, l'utilisateur étant dirigé par une instruction (par exemple UTILISER ou VOIR) vers le descripteur approprié; parfois appelé « synonyme » ou « terme non préférentiel ».

3.11 terme d'emprunt: Terme d'une langue (la langue source) qui est adopté sans changement dans une autre langue (langue cible).

Exemple:

Allemand (langue source)	=	Anglais (langue cible)
KINDERGARTEN	=	KINDERGARTENS

3.12 thesaurus multilingue: Thesaurus (voir 3.16) contenant des termes sélectionnés à partir de plusieurs langages naturels. Il présente non seulement les relations entre les termes, mais aussi les termes équivalents dans chaque langue considérée.

3.13 langue secondaire: Voir la définition de « *langue dominante* » (3.3).

3.14 langue source (LS): Langue qui sert de point de départ quand on traduit un terme préférentiel par le ou les termes équivalents les plus proches appartenant à une autre langue (ou langue cible).

3.15 langue cible (LC): Langue dans laquelle un terme qui a été d'abord pris en compte dans une autre langue (la langue source, voir 3.14) est traduit.

3.16 thesaurus: Vocabulaire d'un *langage d'indexation* contrôlé (voir 3.7) organisé formellement de façon à expliciter les relations *a priori* entre les notions (par exemple relations générique-spécifique).

c) = indique une équivalence entre deux termes de deux langues différentes:

Exemple:

Anglais		Français		Allemand
POLITICS	=	POLITIQUE	=	POLITIK

d) ? indique qu'il n'y a pas d'équivalent dans la langue sous laquelle il est placé:

Exemple:

Anglais		Français
LATCHKEY CHILDREN	=	?

6 Contrôle du vocabulaire

6.1 Il y a deux manières principales de réaliser le contrôle du vocabulaire dans un thesaurus:

a) les termes sont restreints délibérément à un sens précis. À la différence des termes d'un dictionnaire qui peuvent être suivis d'un certain nombre de définitions différentes liées à l'usage, chaque terme d'un thesaurus n'a généralement qu'un seul sens qui convient le mieux au système d'indexation. La structure d'un thesaurus, notamment la présentation des relations hiérarchiques, indique souvent le sens choisi pour un terme. Si cette présentation n'est pas suffisamment explicite, une définition ou une note d'application doit être ajoutée au terme, précisant le sens choisi et pouvant indiquer également les autres sens existant dans le langage naturel qui sont volontairement exclus pour les besoins de l'indexation;

b) quand la même notion peut être exprimée par deux synonymes ou plus, un de ces termes est généralement sélectionné comme un terme préférentiel (voir 3.9) et ensuite utilisé comme tel dans l'indexation. La référence au terme préférentiel doit être faite à partir de tout autre synonyme pouvant également servir de point d'accès pour l'utilisateur. Pour aider l'utilisateur d'un thesaurus, il est recommandé que les termes préférentiels soient distincts typographiquement des termes non préférentiels.

6.2 Le contrôle du vocabulaire se réalise aussi en appliquant des règles ou des principes qui déterminent, par exemple, la forme d'un terme, son nombre, ou dans quelle mesure un terme composé (voir 3.2) doit être retenu sous sa forme composée ou divisée en composants séparés, chacun d'eux étant alors présenté comme un nom et utilisé indépendamment comme un terme d'indexation. Tous ces aspects de contrôle du vocabulaire s'appliquent à tous les types de thesaurus, qu'ils soient monolingues ou multilingues, et sont largement détaillés dans l'ISO 2788.

7 Construction d'un thesaurus multilingue: problèmes généraux

7.1 La construction d'un thesaurus, qu'il soit monolingue ou multilingue entraîne deux types différents de problèmes nécessitant une décision:

a) problèmes de gestion concernant, par exemple, l'établissement d'une politique de mise à jour ou le choix entre différentes formes de présentation, etc.;

b) problèmes de langue nécessitant des choix sur des sujets tels que la forme des termes d'indexation (par exemple leur représentation au pluriel ou au singulier) ou le statut des termes (c'est-à-dire préférentiels ou non préférentiels).

Ces problèmes généraux peuvent habituellement être résolus en choisissant parmi les différentes méthodes décrites dans un ensemble de principes directeurs normalisés. Puisque ces problèmes sont déjà traités dans l'ISO 2788, ils ne sont pas revus ici en détail.

7.2 Ceux qui élaborent un thesaurus multilingue rencontrent deux types de problèmes supplémentaires par rapport à un thesaurus monolingue:

a) des problèmes de gestion qui nécessitent des choix, par exemple sur le statut relatif des langues (c'est-à-dire la désignation d'une langue donnée comme langue d'échange, dominante ou secondaire) ou le choix d'un point de départ pour le travail (par exemple la « traduction » d'un thesaurus existant en opposition à une élaboration *ab-initio*);

b) des problèmes de langue nécessitant le choix d'une méthode appropriée quand un terme d'une langue exprime une notion qui ne peut pas être représentée par un terme exactement équivalent dans une ou plusieurs autres langues.

7.3 Ces problèmes particuliers aux thésaurus multilingues découlent des problèmes généraux posés en 7.1. La question du statut, par exemple, soulève d'abord un problème général (c'est-à-dire le statut d'un terme comme «préférentiel» ou «non préférentiel») et réapparaît ensuite comme un problème spécifique au thésaurus multilingue (c'est-à-dire le statut relatif de chaque langue). L'établissement d'un thésaurus multilingue entraîne cependant plus de difficultés que cette simple répartition des problèmes en deux classes pourrait le laisser croire, étant donné que certaines décisions affectent directement le choix des méthodes disponibles pour résoudre les problèmes de langue. La dimension possible de cette interaction entre deux types de problèmes peut être démontrée si l'on suppose, par exemple, que les auteurs d'un nouveau thésaurus multilingue ont choisi d'imposer les conditions suivantes :

- a) le nouveau thésaurus multilingue doit être une version «traduite» d'un thésaurus monolingue existant;
- b) la langue de ce thésaurus source doit avoir le statut d'une langue d'échange;
- c) la rétroaction vers le thésaurus source (voir 3.6) est interdite: ce qui veut dire qu'aucun de ses termes ni sa structure logique ne peuvent être modifiés pour répondre à des problèmes linguistiques ou conceptuels rencontrés dans les autres langues.

Face à cette série de décisions, la tâche des spécialistes chargés d'ajouter la deuxième langue ou les suivantes est certainement très difficile et, dans certains cas, il est peut être impossible d'arriver à des solutions satisfaisantes.

7.4 On peut objecter que les principes directeurs normalisés doivent, afin d'être complets, tenir compte de tous ces facteurs. Ainsi, si un terme d'une langue n'a pas d'équivalent exact dans une autre langue, une norme «idéale» doit passer en revue les différentes façons d'aborder le problème, les exposer par ordre de préférence avec des explications adéquates et des exemples et examiner ensuite comment chacune de ces approches peut être modifiée par la présence de certaines décisions (par exemple «rétroaction» ou «non-rétroaction»). Cette approche a été envisagée, en fait, lors des premières étapes de rédaction de la présente Norme internationale et l'interaction entre les options prises et les problèmes de langues a été considérée de plusieurs manières, par exemple sous la forme de tables de décision. Il a cependant été décidé que la Norme internationale finale serait trop compliquée pour les besoins pratiques. On s'est rendu compte, de plus, que si certaines combinaisons de circonstances étaient présentées comme des options permises dans la Norme internationale, leur adoption conduirait, dans certains cas, à un thésaurus qui serait très favorable à une seule langue dominante et qui ne tiendrait pas suffisamment compte des besoins spécifiques des utilisateurs des autres langues. Un tel thésaurus ne serait pas satisfaisant par rapport au critère général cité au chapitre 0, où il est dit que «les indexeurs et les chercheurs devraient si possible être capables de travailler dans leur langue maternelle ou au moins dans une langue qui leur est familière». En conséquence, certaines décisions concernant pour la plupart les problèmes de gestion, sont indiquées comme «**non recommandées**» dans les chapitres suivants.

[ISO 5964:1985](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985>

8 Construction d'un thésaurus multilingue: principes de gestion

8.1 Le statut des langues

8.1.1 On doit choisir le statut de chacune des langues d'un thésaurus multilingue avant d'aborder les problèmes de langues traités au chapitre suivant. Des termes tels que «langue dominante», «statut identique», etc. ont été définis plus haut (voir chapitre 3).

8.1.2 Il est parfois nécessaire, au niveau pratique, de désigner une des langues comme étant la langue d'échange, c'est-à-dire celle qui est utilisée comme support pour l'échange de données d'indexation (par exemple dans un réseau multilingue). Même dans ce cas, cependant, il devrait être possible pour les indexeurs et les utilisateurs d'employer leur propre langue pour l'indexation et la recherche. On doit considérer que toutes les langues ont un statut identique au point de vue de la construction d'un thésaurus. Imposer une langue dominante à des utilisateurs d'autres langues n'est **PAS RECOMMANDÉ**.

8.2 Les sources d'un thésaurus multilingue

8.2.1 La construction d'un thésaurus multilingue peut être abordée de trois façons principales. Elles sont exposées, ici, par ordre de préférence :

- a) élaboration *ab-initio*, c'est-à-dire construction d'un nouveau thésaurus sans référence directe aux termes ou à la structure d'un thésaurus existant. Cette méthode devrait être choisie lors de la création de tout nouveau système d'information multilingue et quand il n'existe pas de thésaurus (qu'il soit monolingue ou multilingue). L'élaboration *ab-initio* est également recommandée dans quelques autres cas qui seront envisagés plus loin;
- b) **traduction d'un thésaurus existant**, par exemple un thésaurus monolingue couvrant le domaine du thésaurus multilingue proposé et servant de langue source. On peut distinguer deux situations:
 - 1) la rétroaction vers la langue source est permise, c'est-à-dire que les termes et la structure du thésaurus original peuvent être modifiés pour prendre en compte les problèmes posés par n'importe laquelle des langues cibles;

2) la rétroaction est interdite, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de modifier les termes ou la structure du thesaurus source. **Cette méthode n'est pas recommandée.** Si le seul thesaurus valable pour la traduction ne permet pas la rétroaction, il vaudra mieux alors utiliser la construction *ab-initio*, le thesaurus existant servant uniquement dans ce cas de source possible de termes et/ou de relations;

c) **recherche de compatibilité et fusion de thesaurus existant** en deux ou plusieurs langues de travail. Cette situation peut se produire quand un nouveau système international est en train d'être créé à partir de deux ou plusieurs systèmes nationaux ou monolingues préexistants. Dans la pratique, il est peu probable que deux ou plusieurs thesaurus déjà construits dans des langues différentes correspondent exactement au niveau de leurs structures logiques, ou du domaine couvert. Cette méthode doit donc être adoptée uniquement quand la rétroaction entre tous les thesaurus déjà existants est permise, c'est-à-dire si la structure et/ou le contenu de chaque thesaurus existant peut être modifié pour tenir compte des problèmes rencontrés pendant le processus de fusion. Si la rétroaction est interdite, la méthode *ab-initio* est préférable. Les thesaurus existants peuvent alors servir essentiellement de source de termes et/ou de relations.

9 Construction d'un thesaurus multilingue: problèmes de langues

9.1 Introduction

9.1.1 Les postulats ci-après sont énoncés dans ce chapitre et dans les suivants:

- a) toutes les langues d'un thesaurus multilingue ont un statut identique (voir 3.4), qu'une de ces langues fasse ou non fonction de langue d'échange;
- b) la méthode *ab-initio* est adoptée, ou la rétroaction est autorisée si le travail nécessite la traduction et/ou la fusion d'un ou de plusieurs thesaurus existants.

9.1.2 Quand les langues ont un statut égal, chaque terme préférentiel dans une de ces langues doit correspondre à un terme préférentiel équivalent dans chacune des autres langues. Il n'est pas nécessaire d'établir les équivalences une à une entre les termes non préférentiels, d'ailleurs, ce n'est généralement pas possible, car les langues varient au niveau du nombre de synonymes exprimant une notion donnée.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-0a6701e81dd4/iso-5964-1985>

Exemples:

- | | | | | |
|--|---|--------------------------------------|---|---|
| <p>a) Allemand
TELEFON
BF Fernsprecher</p> <p>Fernsprecher
BS TELEFON</p> | = | <p>Français
TÉLÉPHONE</p> | = | <p>Anglais
TELEPHONES</p> |
| <p>b) Allemand
FAHRSTUHL
BF Aufzug</p> <p>Aufzug
BS FAHRSTUHL</p> | = | <p>Français
ASCENSEUR</p> | = | <p>Anglais
LIFTS
UF Elevators</p> <p>Elevators
USE LIFTS</p> |

Dans le cas (a) un seul terme en français et en anglais correspond à deux termes en allemand, c'est-à-dire un terme préférentiel et un terme non-préférentiel. Dans le cas (b) un seul terme en français correspond à deux termes en allemand et deux termes en anglais.

9.1.3 Dans les chapitres suivants, pour simplifier, les problèmes liés à l'établissement d'équivalence entre termes font généralement l'objet d'exemples en deux langues seulement. Les exemples ont été choisis, cependant, pour illustrer des méthodes générales et des pratiques qui peuvent être étendues, par analogie, à des situations impliquant plusieurs langues.

9.1.4 Dans les exemples suivants, la langue dont est issu le terme qui soulève un problème particulier de traduction est désignée logiquement comme langue source (voir 3.14). Ces problèmes se posent généralement quand un terme d'une langue source exprime une notion non connue des utilisateurs de la langue cible, si bien que la langue cible a besoin d'être modifiée ou élargie pour assimiler la « nouvelle » notion. On ne peut pas se rendre compte de l'existence d'un tel problème si la traduction s'est faite de façon inverse, c'est-à-dire, si la « langue cible », telle qu'elle est définie en 3.15, a servi de point de départ pour la traduction, puisque cette langue n'a pas de terme qui rende compte du problème. En conséquence, la désignation donnée à une langue, « source » ou « cible », varie fréquemment selon

- a) le type de problème pris en compte;
- b) l'étape atteinte dans la construction du thesaurus.

9.1.5 L'expérience acquise dans plusieurs organismes internationaux montre que des termes préférentiels peuvent trouver sans difficultés des équivalents acceptables, dans la plupart des cas. Le taux peut atteindre parfois 90 %, bien qu'il puisse varier selon la discipline, les méthodes de travail et la langue. En conséquence, les méthodes décrites dans les chapitres suivants pour traiter les cas de non-équivalences s'appliqueront donc dans la pratique seulement à une petite proportion de termes.

9.2 Degrés d'équivalence et de non-équivalence

9.2.1 En raison de la nature de la langue elle-même, la même notion peut être représentée plus ou moins précisément par des termes de langues différentes. Les variations de cette représentation peuvent être considérées comme formant un continuum dont l'une des extrémités est représentée par des termes qui peuvent, pour les besoins de l'indexation, être considérés comme des équivalents exacts, les points intermédiaires présentant divers degrés d'équivalence partielle ou inexacte. L'autre extrémité est représentée par les situations extrêmes dans lesquelles un terme d'une langue se réfère à une notion qui ne peut être exprimée par un terme simple, direct ou équivalent dans une autre langue. Dans la présente Norme internationale, pour des raisons pratiques, ces gradations ont été classées en cinq grandes catégories. Elles sont exposées ci-dessous par ordre croissant de complexité ou de difficulté.

Cas 1 — Équivalence exacte : La langue cible contient un terme qui est

- a) identique en signification et en étendue au terme de la langue source;
- b) susceptible d'être utilisé comme terme préférentiel dans la langue cible.

Cas 2 — Équivalence inexacte : Un terme de la langue cible exprime globalement la même notion que le terme de la langue source, bien que les significations de ces termes ne soient pas strictement identiques.

Cas 3 — Équivalence partielle : Le terme de la langue source ne peut avoir un équivalent exact dans la langue cible, mais une traduction approximative peut être trouvée en choisissant un terme ayant un sens légèrement plus large ou plus étroit.

Cas 4 — Équivalence d'un terme à plusieurs termes : Le terme de la langue source ne correspond à aucun terme exactement équivalent dans la langue cible mais la notion exprimée par le terme de la langue source peut être traduite par une combinaison de deux ou plusieurs termes préférentiels existant dans la langue cible.

Cas 5 — Non-équivalence : La langue cible ne contient aucun terme dont la signification corresponde partiellement ou de façon inexacte au terme de la langue source.

9.2.2 Ces cinq cas sont représentés graphiquement dans le tableau 2. Les langues ont été désignées dans le tableau 2 comme «source» et «cible» selon les critères mentionnés en 9.1.4.

9.2.3 Les cinq degrés d'équivalence sont examinés séparément au chapitre 10 avec des exemples et des propositions de solutions. Quand plusieurs solutions sont possibles, elles ont été exposées par ordre de préférence, sauf indication contraire. Pour clarifier l'explication, les exemples choisis illustrent, autant que possible, uniquement le problème dont il est question. Cependant, un problème rencontré dans la pratique de l'indexation peut impliquer plusieurs de ces situations en même temps. Un exemple d'une situation à problèmes multiples ainsi qu'une proposition de solution sont donnés en 10.6.

9.3 Remarques générales sur les termes d'emprunt et sur les termes créés

9.3.1 Généralités

On doit garder les observations suivantes à l'esprit toutes les fois qu'un terme d'emprunt ou un terme créé est proposé, dans les chapitres suivants, pour réaliser l'équivalence. L'adoption de termes d'emprunt ou de termes créés n'est, en général, pas recommandée sauf

- a) quand le terme d'emprunt ou le terme créé est probablement connu des utilisateurs de la langue cible, par exemple quand il a déjà été utilisé par des auteurs;

Tableau 2 – Degrés d'équivalence

Cas	Langue source	Langue cible
1 – Équivalence exacte		
2 – Équivalence inexacte		
3 – Équivalence partielle		
4 – Équivalence d'un terme à plusieurs termes		
5 – Non-équivalence		

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e604479-6893-46f2-ad93-0a6701e81ed4/iso-5964-1985>



un terme acceptable existe



il n'existe pas de terme acceptable

b) quand aucune autre solution n'est possible, par exemple quand la signification du terme de la langue source ne peut être exprimée dans la langue cible, que sous la forme d'une longue définition ou phrase explicative qui ne peut pas être acceptée comme terme d'indexation.

Quand un terme emprunté ou un terme créé est adopté pour des besoins d'indexation et qu'il n'est pas encore largement reconnu, il doit être accompagné d'une note d'application ou d'une définition dans la langue cible. Il peut parfois arriver qu'un terme créé ou un terme emprunté ait été introduit par les indexeurs pour résoudre un problème particulier et que le même résultat soit atteint plus tard avec un terme différent, qu'il soit créé ou emprunté, apparu dans la littérature courante. Dans ce cas, le terme imaginé par les indexeurs doit être remplacé par le terme courant.

9.3.2 Les termes d'emprunt (voir 3.11)

9.3.2.1 L'adoption d'un terme d'emprunt est généralement nécessaire quand il se réfère à une notion « naturelle » pour les utilisateurs de la langue source et qu'il est peu probable que cette notion surgisse de façon indépendante à l'intérieur de la communauté des utilisateurs de la langue cible.

Exemples:

a)	Anglais DOLLARS	Français DOLLAR	Allemand DOLLAR
b)	Anglais COGNAC	Français COGNAC	Allemand COGNAC

9.3.2.2 Un terme d'emprunt peut également être adopté si sa traduction nécessite une définition ou une explication longue qui ne peut pas être utilisée pour l'indexation dans la langue cible.

Exemple:

Anglais TEENAGERS	=	Allemand TEENAGER D: Zwischen 13 und 19 Jahren
-----------------------------	---	---

9.3.2.3 Dans certains cas, un terme d'emprunt peut être facilement assimilé étymologiquement par la langue cible.

Exemple:

Anglais (LS) MANAGEMENT	=	Français (LC) MANAGEMENT
-----------------------------------	---	------------------------------------

Il est alors nécessaire de s'assurer que le terme exprime la même notion dans les deux langues.

9.3.2.4 Un terme d'emprunt et sa traduction putative peuvent parfois co-exister. S'il apparaît que la traduction puisse être acceptée, elle devra être adoptée en tant que terme préférentiel, le terme emprunté étant alors un terme non préférentiel.

Exemple:

Allemand BREMSSTRAHLUNG	=	Anglais BRAKING RADIATION UF Bremsstrahlung Bremsstrahlung USE BRAKING RADIATION
-----------------------------------	---	---

<https://standards.iteh.ai/standards/standards/sist/e664479-6893-46f2-ad93-0a6701a51dd4/iso-5964-1985>

9.3.3 Termes créés (voir 3.1)

9.3.3.1 Les termes doivent être créés uniquement après consultation entre les indexeurs, les spécialistes de la langue, et/ou les spécialistes du sujet. Leur création peut être nécessaire dans les cas suivants:

- a) le terme de la langue source, qui représente une « nouvelle » notion pour les utilisateurs de la langue cible n'est pas acceptable, pour diverses raisons, comme terme d'emprunt;
- b) le terme de langue source a déjà été utilisé comme terme d'emprunt par les auteurs écrivant dans la langue cible, mais ce terme a besoin d'être remplacé car il est jugé inapproprié ou inacceptable. Jusqu'à ce que le terme nouvellement créé soit devenu courant, le terme emprunté doit continuer à figurer dans le thesaurus mais comme terme non préférentiel;
- c) dans un thesaurus comprenant trois langues ou plus, une notion d'abord exprimée dans une des langues a été transposée sous la forme d'un terme créé dans une des autres langues. Un indexeur travaillant sur une troisième langue qui se trouve ensuite face à un choix entre deux termes créés disponibles aura la possibilité d'inventer un terme, particulièrement si cette notion est susceptible d'apparaître dans cette langue.

Exemple:

Allemand SCHLÜSSELKIND	=	Anglais LATCHKEY CHILDREN	=	Français ENFANT À CLÉ NE Enfant dont les parents travaillent pendant la journée et qui est muni d'une clé pour pouvoir rentrer chez lui en sortant de l'école. Équivalent du terme allemand SCHLÜSSEL-KIND
----------------------------------	---	-------------------------------------	---	--

9.3.3.2 Il y a plusieurs façons de créer des termes (les propositions sont faites sans ordre de préférence):

a) traduction littérale du terme de la langue source ou de ses composants sémantiques:

Exemples:

Anglais		Français
WINTERIZATION	=	HIVERISATION
ENGINEERING	=	INGÉNIERIE

b) construction d'un terme ou d'une phrase qui exprime le sens général du terme de la langue source:

Exemple:

Allemand		Anglais		Français
BREMSSTRAHLUNG	=	BRAKING RADIATION	=	RAYONNEMENT DE FREINAGE

c) invention d'un néologisme. Il doit être aussi concis que possible pour faciliter son acceptation. Ces inventions peuvent parfois se rapprocher de traductions littérales:

Exemples:

Anglais		Français
STEAM CRACKING	=	VAPOCRAQUAGE
		NE: Craquage à la vapeur d'eau

TURBOFANS	=	TURBOSOUFFLANTE
-----------	---	-----------------

— ou elles peuvent, pour des raisons culturelles ou linguistiques, exprimer la notion à partir d'un point de vue différent:

Exemples:

Anglais		Français
BULLDOZERS	=	BOUTEUR
SOFTWARE	=	LOGICIEL

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e66447f9-6893-46f2-ad93-7a21e81dd4/iso-5964-1985>

10 Établissement des termes équivalents dans les différentes langues

10.1 Équivalence exacte (cas 1, voir 9.2.1)

Des termes de différentes langues qui se réfèrent à la même notion doivent être traités comme équivalents exacts. Les équivalences exactes peuvent être liées morphologiquement:

Exemple:

Anglais		Français		Allemand
= PHYSICS	=	PHYSIQUE	=	PHYSIK

— ou elles peuvent ne pas avoir de rapport morphologique:

Exemple:

Anglais		Français		Allemand
BLACKBIRDS	=	MERLE	=	AMSEL

— ou elles peuvent exprimer la même notion sous différents points de vue:

Exemple:

Anglais		Français
SOFT DRINKS	=	BOISSON NON ALCOOLISÉE